



VIDE GRENIER DU SHBC LA MOTTE-SERVOLEX

MERCREDI 1^{er} MAI 2024

Règlement intérieur à conserver



Règlement intérieur à l'usage des vendeurs pour le vide grenier organisé par le club de handball du SHBC de La Motte-Servolex à la Halle Decroux – place Rémi Catin – 73290 La Motte Servolex

Article 1 : Le vide grenier du club de handball du SHBC La Motte-Servolex est ouvert à tout particulier majeur, non professionnel, qui en fait la demande.

Article 2 : Le présent règlement s'applique à tous, le seul fait de participer entraîne l'acceptation de ce règlement.

Article 3 : L'inscription est soumise à la réception par l'organisateur d'une copie de la pièce d'identité et du règlement selon le tarif défini dans l'article 7, dans la limite du nombre d'emplacements disponibles (entre 30 et 35 emplacements intérieurs et entre 60 et 65 emplacements extérieurs).

Article 4 : L'emplacement sera attribué par l'organisateur et cet emplacement devra être respecté sans aucun débordement pour la sécurité de tous.

Article 5 : Aucun véhicule ne sera admis sur la place devant la halle Decroux, même pour le déchargement.

Article 6 : Les organisateurs placeront les exposants sur les emplacements entre 6h00 et 8h00. Vous ne pourrez commencer à remballer qu'à partir de 17h00.

Article 7 : Le prix de l'emplacement est fixé à 8 € pour 2 mètres linéaires à l'extérieur (place Rémi Catin) et 10 € pour 2 mètres linéaires à l'intérieur de la halle Decroux.

Article 8 : Chaque exposant est tenu de prévoir le matériel nécessaire : table, chaises, tréteaux, parasol, protection contre le soleil ou la pluie, etc...

Article 9 : Les exposants ne peuvent pas vendre de boissons, ni d'alimentation, prestations assurées par le club du SHBC

Article 10 : Il n'y aura pas de remboursement des inscriptions, même en cas d'absence justifiée ou d'intempéries.

Article 11 : Les espaces devront être respectés et l'emplacement nettoyé au moment du départ. Des poubelles seront mises à votre disposition. Le départ ne sera autorisé qu'après contrôle de l'emplacement et validation par l'organisateur.

✂

BULLETIN D'INSCRIPTION

VIDE GRENIER – MERCREDI 1^{er} MAI 2024

Nous faire parvenir bulletin d'inscription + règlement à l'ordre du SHBC + photocopie recto/verso de la pièce d'identité :

- soit par courrier à : SHBC LA MOTTE-SERVOLEX HANDBALL – 250 rue Le Cheminet – 73290 LA MOTTE-SERVOLEX

- soit en déposant ces documents :

• dans la boîte aux lettres du SHBC située 250 rue le Cheminet à La Motte-Servolex jusqu'au 27/04/2024 – 12h

• lors d'une des 2 permanences organisées à la Halle Didier Papillon à La Motte-Servolex :

+ le **vendredi 19/04 de 17h à 19h** OU le **samedi 27/04 de 14h à 19h**

Bulletin servant d'attestation jointe au registre de l'organisateur pour la remise à la Mairie de La Motte-Servolex

Nota : Tous les champs doivent être renseignés, sinon l'inscription ne sera pas acceptée

Je soussigné(e), Nom : Prénom :

Né(e) le : à Ville : Département :

Adresse :

CP : Ville : Tél :

Pièce d'identité (entourez) : Carte d'identité – Permis de conduire – Passeport N°

Délivré(e) le : par la Préfecture de :

Déclare sur l'honneur : de ne pas être commerçant(e) – ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code du Commerce) – ne pas participer à plus de 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code Pénal) – avoir pris connaissance et accepté le règlement intérieur.

Nombre d'emplacement intérieur : x 10 € – Total : €

Nombre d'emplacement extérieur : x 8 € – Total : €

Les réservations seront validées par retour de SMS avec le(s) numéro(s) d'emplacement(s) attribué(s)

Fait à Le

Signature OBLIGATOIRE